



ENVIRONNEMENT

## Extinction partielle de l'éclairage public au Rouret

La municipalité en collaboration avec le collectif « Rouret Action Planète » a décidé de mettre en place une expérimentation pilote dans le cadre du plan communal de réduction de la pollution lumineuse et de la réduction de la consommation d'énergie.

*Publié le 10 février 2022*

Celle-ci débutera dès la première quinzaine de mars 2022, sur une durée de plusieurs mois. Elle va concerner pour commencer les secteurs suivants :

- › Chemin de Plan Bergier, chemin de la Péade, impasse de la Fenaison, impasse du Val de Roure, fin du chemin du Billard, chemin de Troussane, passage des Moulins/ du Beal, Hameau de St Jean, chemin des Guiols, bas du chemin du Colombier
- › Chemin du Billadou.
- › Chemin des Moutons, bas du chemin des Trucs/ rose de mai, Route d'Opio entre le chemin des Trucs et l'entreprise Gollé, chemin du bas Lauron, chemin des Poulinières.

Les luminaires des chemins concernés s'éteindront quotidiennement de 23h à 5h du matin.

Si les résultats obtenus sont positifs, il sera décidé d'étendre ce dispositif sur une plus grande partie du village.

Cette mesure est réalisable suite à la rénovation de l'éclairage public qui a commencé depuis plusieurs années conduisant :

- › à changer les lampadaires pour un éclairage à LEOs dirigé vers le sol
- › à l'installation d'horloges de commande des éclairages des lampadaires de tous les quartiers du village.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre participation à cette démarche active en faveur :

- › de la protection de l'environnement
- › des économies d'énergie
- › de la préservation de la faune et de la flore
- › de la limitation des dépenses publiques d'électricité